



Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;
- Vu la délégation de signature du Président à Mme Delphine HEDARY, Directrice générale des services, en date du 02 janvier 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

Le tarif ci-dessous est fixé selon la modalité suivante :

Tarif de participation à des évènements organisés ou co-organisés par Sorbonne Université

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif	Prestations incluses
International Conference on Network Science and Engineering (NetSciCom)	Ponctuel (la conférence a lieu chaque année mais dans un lieu différent)	5 juillet 2018	6 juillet 2018	Campus Pierre et Marie Curie (Bâtiment Esclangon)	Tarif de base chercheurs & enseignant-chercheurs	220 € TTC (166,67 € HT)	Inscription à la conférence + repas + dîner de gala
					Tarif Étudiant	150 € TTC (125 € HT)	Inscription à la conférence + repas + dîner de gala
					Tarif Industriel	600 € TTC (500 € HT)	Inscription à la conférence + repas + dîner de gala

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 19 mars 2018

La Directrice des relations institutionnelles et de la préservation

La Directrice des Relations
Institutionnelles et de la
Coordination
Valérie ROGE

Valérie ROGE